



H. C. 1769

Le trois octobre mil sept cent soixante neuf  
pardevant nous Louis Dominique Loges Juge  
ord. du present lieu & de luis adans la chambre  
sevrant d'auditoire de justice en comparu  
Jean Baptiste Brun procureur juridictionnel  
ord. lieu, lequel a dit qu'il est connoissance  
le cinq du mois de juin dernier que le nommé  
Martin Rey travailleur de Genes au lieu perdia  
heureux jours une de ses filles appelée Marie  
Christine en passant la riviere du var en  
compagnie d'autres personnes de led. lieu, le  
corps de laquelle ne devoit avoir été trouvé que  
le vingt fin du même mois dans le terroir de  
Queydan, ce comme il ne peut point être  
d'après des procès verbal pour les delaperte  
de cette fille, attendu la suspension de fins  
L'ail lieu. de jug. & notre absence, lequel  
est du devoir de comparoître de faire  
constes du genre de mort quelle a perdy, &  
sçavoir si quelqu'un n'auroit jonné l'oyseau  
à sa perte, nous requiers de l'effso sans  
pour se decharge que de celle des parents  
et autres que de droit, d'entendre